



## Tarification au quotient familial

publié le 09/09/2013

---

Vous pouvez consulter l'[information du conseil général](#)  concernant la nouvelle tarification pour la restauration scolaire, applicable au 1er janvier 2014.

Nous vous rappelons que le collège n'a pas compétence pour répondre à vos questions ou inquiétudes concernant ce nouveau mode de calcul. Vous devez impérativement contacter le conseil général au 05 17 18 81 81 ou [quotientfamilial@cg79.fr](mailto:quotientfamilial@cg79.fr)

Attention : c'est l'**avis d'imposition 2012 sur les revenus 2011** qui doit être fourni au collège qui le transmettra au conseil général.



**Académie  
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.